

# Gilles, premier diplômé de rhéto bilingue français-langue des signes

**Gilles, qui est sourd, a terminé ses humanités à l'institut Sainte-Marie à Namur, grâce au seul projet-pilote en Wallonie d'école bilingue français - langue des signes.**

● **Catherine DETHINE**

**G**illes vient de clôturer ses humanités à Sainte-Marie à Namur. Et il vient de passer avec succès l'examen d'entrée pour démarrer dès septembre le premier bac Ingénieurs civils à Louvain-la-Neuve. Particularité ? Gilles est sourd. Il est aussi le premier élève qui a suivi depuis sa maternelle jusqu'à son 3<sup>e</sup> cycle le seul projet-pilote en Wallonie d'école bilingue français - langue des signes, à Namur. Regard sur un enseignement ouvert et innovant.

À l'origine de la création de cette école bilingue, on retrouve Claire de Halleux, la maman de Gilles. C'est elle qui est aussi la cofondatrice de l'ASBL École et surdité, née voici 15 ans.

En 2000, elle se rend à Sainte-Marie pour y inscrire son fils. Et c'est là qu'elle rencontre Benoît Jacquemart, directeur du fondamental. « *Pour moi, les enfants sourds ont une intelligence intacte, la même intelligence que les autres, commente-t-elle. C'est ainsi que je lui ai parlé de l'inclusion d'enfants sourds et malentendants dans des classes d'entendants.* » Un projet fou qui, avoue-t-elle, n'aurait jamais été entamé si elle avait pris conscience de l'immensité du travail qu'allait nécessiter cette première.

Le principe : chaque cours comprend un binôme de titulaires. L'un signe, l'autre enseigne de manière traditionnelle. « *« C'est un bilinguisme particulier. Chaque matière est enseignée dans les deux langues ».* Les enseignants préparent la matière ensemble, se concertent. Mais pas question de « copier-coller ». Il s'agit de deux cultures différentes qui se traduisent par deux manières d'enseigner. Pour ce qui est de l'expertise et des adaptations à apporter au cursus, c'est une équipe de l'Université de Namur qui s'est associée à Sainte-Marie et à l'ASBL École et surdité. Sans oublier l'intervention d'experts

internationaux.

La maman de Gilles voit en cette expérience le « signe » d'une grande ouverture avec, de surcroît, des répercussions positives pour les élèves entendants. « *Le dispositif permet aux sourds, aux malentendants et aux entendants de recevoir les mêmes bases.* »

Des bases visiblement solides puisque Gilles a passé sans encombre l'examen d'entrée de la faculté des sciences appliquées. Là, les cours ne bénéficieront pas du même dispositif. Louvain-la-Neuve propose des services pour des personnes à besoins spécifiques. Gilles peut obtenir l'aide d'un interprète à raison de 10 heures par semaine. « *Il n'y a pas assez d'interprètes en Belgique, confie Claire de Halleux. Des formations sont en cours. Ils sortiront dans 3 ans.* »

Les cours en auditoire, le nombre d'élèves : autant de paramètres qui vont désormais influencer la vie d'étudiant de son fils. Mais Gilles est confiant. Et même si cela ne peut pas tout résoudre, il possède un implant. « *Pour le moment, je suis encore en vacances et je vais en profiter,* » conclut-il. À raison. ■

# Décret : des avancées concrètes

**A**vec le décret du 17 octobre 2013, l'apprentissage en classe bilingue français – langue des signes était organisé et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'en 2<sup>e</sup> secondaire.

L'idéal était de prolonger la dynamique jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle du secondaire, soit jusqu'à la 6<sup>e</sup> et, par la même occasion, d'intégrer le 1<sup>er</sup>

degré différencié.

Au vu des derniers développements, le gouvernement Fédération Wallonie-Bruxelles a donné suite à ces propositions.

De fait, le projet de décret a récemment été adopté à l'unanimité et en séance plénière. Projet de décret qui souligne que « *cette pédagogie adaptée s'inscrit pleinement dans le cadre du*

*développement d'un enseignement plus inclusif conformément à la ratification par la Belgique de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2009 ainsi qu'aux décrets fédéraux, régionaux et communautaires de la lutte contre la discrimination.* »

Des valeurs défendues par les initiateurs du projet à Sainte-Marie. ■